



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 23/03/2021

DLB 2021/425

L'an deux mille vingt et un et le mardi 23 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Foyer des Campagnes à TOURBES, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 17/03/2021

Affichage de la convocation : 17/03/2021

Etaient Présents : 52

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Francis CASTAN, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, François QUEUX, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 4

Alice ARRAEZ représentée par Stéphane BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL, Jean-Michel ULMER représenté par Michel BLANQUEFORT.

Absents Excusés : 48

Jean-Louis ABADIE, Marie BALLESTERO, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Oliver BRUN, Jacques CANTAGRILL, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Joséphine GROLEAU, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, François MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, René VERDEIL.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Compte administratif - affectation du résultat

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical a arrêté dans sa séance du 16 février 2021, les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître, en cumulé :

Monsieur le Président rappelle que le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Monsieur le Président rappelle que lors du COMEX du 2 mars 2021, il a été proposé aux élus d'affecter la somme de 31 000 € à l'investissement.

Aussi, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020 comme suit :

- A la section de Fonctionnement-ligne R002 : 4 584 665,34 €
- A la section d'Investissement-compte 1068 : 31 000 €

Ainsi, Monsieur le Président présente les résultats cumulés des 2 sections qui seront repris au BP 2021 comme suit :

- R 002 - Excédent de Fonctionnement : 4 584 665,34 €
- D 001 - Déficit d'Investissement : 30 789,40 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'affectation du résultat 2020 comme indiqué ci-dessus.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat 2020 comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,

Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 29/03/2021 et de sa publication le 29/03/2021

A Nézignan l'Évêque, le 29/03/2021